

Avenant au Règlement intérieur

Le présent avenant a pour objectif de réorganiser les déplacements au collège afin de les mettre en conformité avec les règles de sécurité.

1. Entrées et sorties de l'établissement

1.1 Les élèves

- ◆ Les entrées et sorties se font par un seul portail à chaque mouvement.

- ✓ De 8h à 8h30, à 12h30 et 17h : utilisation du portail « Bus »

- ✓ Tous les autres mouvements : utilisation du portail « Gymnase »

- ◆ Seuls les élèves externes (carnet avec pastille verte) et autorisés à quitter le collège sans signature (carnet avec pastille orange) pourront emprunter le portail « Gymnase »

- ◆ Les élèves non autorisés à sortir sans la signature de leurs parents (carnet avec pastille rouge) sortiront par l'accueil. Les parents seront priés d'y venir signer la décharge ponctuelle.

- ◆ Les élèves retardataires se présenteront à l'accueil, grâce à l'interphone.

1.2 Les extérieurs

- ◆ Le collège est un espace privé accueillant du public. Seuls les usagers (personnels et élèves) peuvent y pénétrer sans autorisation spécifique.

- ◆ Les extérieurs désirant entrer en contact avec un membre du personnel se présenteront à l'accueil grâce à la grille munie de l'interphone. Chaque extérieur émargera le cahier de présence. L'agent d'accueil permettra l'accès au personnel concerné.

2. Déplacement des élèves dans l'établissement

- ◆ Lors des mouvements et changement de classe, les élèves sont autorisés à se déplacer, dans le calme directement par le trajet le plus court.

- ◆ Aucun déplacement superflu n'est autorisé durant les heures de cours.

- ◆ Tout élève se déplaçant durant les heures de cours doit être en possession d'un billet de sortie (Jaune pour l'accueil et l'administration, Bleu pour la Vie Scolaire, Vert pour les professeurs)

3. Accès aux toilettes

- ◆ L'accès aux toilettes doit pouvoir être fait dans des conditions satisfaisantes de sécurité. En conséquence, leur ouverture sera assurée par un surveillant et soumise au planning suivant :

- ✓ de 8h à 8h30

- ✓ de 10h20 à 10h35

- ✓ de 11h30 à 11h45

- ✓ de 12h à 12h15

- ✓ de 12h30 à 12h45

- ✓ de 13h15 à 13h30

- ✓ de 13h45 à 14h

- ✓ de 15h45 à 16h

- ✓ de 17h à 17h15

- ◆ En dehors de ces créneaux, les toilettes seront fermées et ne pourront être accessibles que de manière exceptionnelle (sauf problème médical géré dans le cadre d'un PAI)